

Objet de la réunion : Coordination des soignants suite au protocole sanitaire des établissements scolaires

Le : 10 septembre 2020 **de** 20h30 à 22h30

Participants

- Alexis FERRAILLE, MG Montaignu
- Aline NICOLLEAU, MG Chavagnes en Paillers
- Amandine CHOUIN, MG La Guyonnière
- Angèle LEMONNIER, MG Montaignu
- Caroline POTZ, MG Saint-Georges-de-Montaignu
- Christine TENAILLEAU, MG Saint-Denis-la-Chevassse
- Claire LECAMP, MG Treize-Septiers
- Clémentine BEAUJARD, MG remplaçante Cugand
- Corinne DUJARDIN, MG Montaignu
- Dominique DUBOIS, MG Montaignu
- Emmanuelle VALAIS-JOYEAU, MG La Guyonnière / Présidente CPTS Terres de Montaignu
- Florian PROTT, MG Rocheservièrre
- Hélène VISSUZAINNE, MG La Bruffière
- Julie PENAUD, MG La Bruffière
- Lucie DINOT-MARIAU, MG La Bruffière
- Nicolas PLAUD, IDEL Chavagnes en Paillers
- Philippe COLLEN, MG Saint-Philbert-de-Bouaine / Trésorier CPTS Terres de Montaignu
- Stéphanie MENDES, Biologiste BIOLIANCE
- Benjamin GUILBAUD, Coordinateur CPTS Terres de Montaignu

Suite à la rentrée scolaire, les écoles ont transmis aux familles des protocoles sanitaires afin d'assurer la sécurité de tous.

Certains établissements ont pris quelques libertés par rapport au protocole sanitaire émis par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

On retrouve par exemple dans un protocole d'une école du territoire que **tout symptôme évocateur d'infection COVID-19** (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre, ...) conduit à l'isolement avec masque puis à l'éviction immédiate. Les parents de l'enfant et ceux des élèves présents à ses côtés seront avertis et devront assurer **la réalisation d'un test de dépistage. Les enfants ne pourront pas être acceptés de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.**

La réalisation de ce dépistage n'est pas indiquée dans le protocole ministériel et peut, localement, **conduire à une trop forte hausse d'activité** dans les centres de dépistage, **d'autant plus depuis l'arrêt du 25 juillet 2020 permettant d'accéder gratuitement aux tests Covid-19 sans ordonnance ni symptômes.**

CPTS Terres de Montaignu

cpts.terresdemontaignu@outlook.fr

06 34 16 06 14

1. Saturation et priorisation des tests au laboratoire Bioliance (Montaignu)

Une activité sous tension au drive de dépistage du covid 19 à Saint-Georges de Montaignu (parking du cabinet médical), par le laboratoire Bioliance.

Juillet/Aout 2020 = 800 à 1200 tests PCR par jour

Depuis début septembre = 2000 PCR par jour. Conséquence : rupture de stock de consommable.

Des permanences dans d'autres communes, à l'initiative des IDEL, ont vu le jour à Chavagne en Paillers, Vieillevigne. Un projet similaire est en cours à Saint-Hilaire-de-Loulay. Ces permanences représentent environ 100 tests CPR supplémentaires pour le laboratoire Bioliance.

La situation est donc tendue, et sera critique si l'activité continue d'augmenter. Le laboratoire a des difficultés techniques, les résultats sont disponibles en 48 h à 72h maximum si une PCR doit être contrôlée à compter de sa réception au laboratoire.

Ainsi, il faut 24h de prise en charge supplémentaire pour les tests réalisés le soir ou le samedi après-midi dans ces drives en commune. Il faut prioriser les patients, si possible, au sens des recommandations ARS émises récemment compte tenu de l'explosion des demandes.

Quid capacité des autres laboratoires (Clisson, La Roche-sur-Yon, etc.) ?

Quid tests salivaires ? Pas d'informations particulières de mise sur le marché.

Quid de la circulation du virus sur le secteur ? voir avec ARS ou cellule tracing CPAM.

Impossibilité de refuser un patient sans ordonnance depuis le 25 juillet 2020. Toutefois, le laboratoire priorisera les tests des patients symptomatiques sur l'automate, s'ils ont l'information...

2. Mise au point du protocole sanitaire sur le secteur de la CPTS Terres de Montaignu

Rappel que dans la grande majorité des cas, contamination à partir d'adulte et non d'enfant. Ainsi, port du masque de l'équipe enseignante en salle de classe mais aussi en salle de pause. Possibilité de passer dans les écoles pour apprendre à bien structurer les temps de pause pour éviter tous risques.

Gestes barrières = surtout pour les > 10 ans. Ne pas interdire/stigmatiser un enfant qui touche à tout.

Correction de la liste des symptômes évocateurs : fièvre > 38°C, écoulement nasal, toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs...

En cas de symptômes évocateurs, les parents de l'enfant devront prendre contact avec leur médecin traitant. Et en fonction des données de la situation, le médecin traitant décidera de la réalisation d'un test. Exclusion temporaire des enfants si test positif uniquement. Avertissement des autres familles uniquement si cas positif. Et probablement en lien avec la Sécurité Sociale ou l'ARS.

Selon la Société Française de Pédiatrie,

- **Tester un enfant < 6 ans** seulement dans 4 situations :
 - o Formes graves qui justifient des explorations
 - o Contact avéré de cas COVID+
 - o Enfant en contact à domicile avec personne à risque
 - o Si les symptômes ne s'améliorent pas au bout de 3 jours

Autres informations :

- Toux et/ou rhinite, sans fièvre, ne suffisent pas à justifier une exclusion de la collectivité pour les enfants de moins de 6 ans. Les symptômes justifiant l'exclusion transitoire de la collectivité de ces enfants, et potentiellement une PCR, doivent inclure au moins un des 3 items suivants : fièvre >38°, gêne respiratoire, troubles digestifs significatifs (plusieurs selles liquides et au moins deux vomissements).
- Toux et/ou rhinite, sans fièvre, chez un enfant de moins de 6 ans, ne justifient un test par PCR qu'en cas de contact avéré avec un cas COVID+ ou en cas de présence à domicile de personnes considérées à risque pour une infection à SARS-CoV2.
- Chez les enfants de moins de 6 ans symptomatiques, mais sans indication initiale à une PCR, la persistance de quelques symptômes au-delà du 3ème jour, mais qui sont en nette amélioration, ne suffit pas à justifier un test PCR. Seule l'évolution inhabituelle des symptômes justifie ce test
- **Tester un enfant > 6 ans** si symptomatique (toux, et/ou fièvre, et/ou troubles digestifs) avant de revenir en collectivité sauf si un diagnostic d'une autre maladie infectieuse est fait avec certitude (ex Scarlatine, angine à SGA, entérovirus, infections urinaire)

Le test PCR doit être réalisé dans l'idéal 5 à 8 jours après le premier contact

3. Conclusion

- Validation du protocole modifié par le médecin de l'académie
- Solliciter l'ARS, Dr CAULIER, afin d'avoir un retour sur les recommandations éventuelles

CPTS Terres de Montaigu

cpts.terresdemontaigu@outlook.fr

06 34 16 06 14



- Solliciter l'ARS/Préfecture pour informer sur la situation tendue du laboratoire Bioliance suite à l'arrêté du 25 juillet 2020.

CPTS Terres de Montaignu

cpts.terresdemontaignu@outlook.fr

06 34 16 06 14